

## Hors-classe et reclassement

Vous trouverez ci-dessous les possibilités de reclassement pour les collègues qui intègrent la hors classe au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

### Tableau de reclassement au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les collègues nouvellement promus à la hors classe

Situation avant promotion			▶	Situation au 1 <sup>er</sup> septembre après promotion		
Échelon classe normale	Indice	Ancienneté dans l'échelon au 01/09/2019	▶	Nouvel échelon de la hors classe	Indice	Salaire net (approché) au 01/09/2019
9 <sup>ème</sup>	583	moins de 2 ans	▶	2 <sup>ème</sup> avec conservation de l'ancienneté	616	2 317 euros
		À compter de 2 ans	▶	3 <sup>ème</sup> sans conservation de l'ancienneté	657	2 473
10 <sup>ème</sup>	625	moins de 2 ans et demi	▶	3 <sup>ème</sup> avec conservation de l'ancienneté	657	2 473
		À compter de 2 ans et demi	▶	4 <sup>ème</sup> sans conservation de l'ancienneté	710	2 674
11 <sup>ème</sup>	669	moins de 2 ans et demi	▶	4 <sup>ème</sup> avec conservation de l'ancienneté	710	2 674
		A compter de 2 ans et demi	▶	5 <sup>ème</sup> sans conservation de l'ancienneté	756	2 848

**CAPD le 4 juillet 2019. Tous nos adhérent.es seront informé.es de leur rang de classement.**

**Qu'ils soient promu.es...ou pas**